

*** OBTENIR UNE CONVENTION DE STAGE ***

Si vous devez effectuer un stage en entreprise/organisme d'accueil obligatoire dans le cadre de vos études en DGC INTEC, en DSGC INTEC ou en master CCA INTEC pour l'obtention du diplôme, une convention de stage peut être signée entre le Cnam, l'élève/l'étudiant et l'organisme d'accueil.

La convention de stage fixe les obligations des parties conformément à la législation en vigueur. La durée effective d'un stage ne peut pas dépasser six mois par année universitaire.

Conditions à remplir pour la signature d'une convention de stage

- Être inscrit/e à l'Intec pour l'année universitaire correspondant à la période de stage, à au moins deux unités d'enseignement du DGC, du DSGC ou du master CCA ;
- Si vous avez le statut d'étudiant/e, vous devez compléter une convention de stage « formation initiale ». Le cursus de formation doit alors comporter au titre de l'année universitaire un volume pédagogique de 200 heures¹ dont au moins 50 heures dispensées en présence des élèves/étudiants. Tout stage d'une durée supérieure à deux mois doit faire l'objet d'une gratification.
- Si vous avez un autre statut (salarié, demandeurs d'emploi, autres situations), vous devez compléter une convention de stage « formation continue ». Le stagiaire de formation continue n'est pas soumis à un volume pédagogique minimal et le versement d'une gratification est facultatif.
- La durée du stage ne peut pas excéder six mois. La date de fin de stage au titre de l'année 2018/2019 est au plus tard le 28/09/2019.

Marche à suivre

- Téléchargez le formulaire de la convention de stage correspondant à votre situation sur la plateforme de formation Moodle Intec (se connecter au portail ENF Cnam : <https://sts.lecnam.net/> / Accueil / rubrique « Votre scolarité au Cnam-Intec 2018-2019 » puis « Votre stage ») en trois exemplaires (format pdf) ;
- Remplissez les parties qui vous concernent sur les trois exemplaires ;
- Faites compléter les trois exemplaires par l'entreprise/l'organisme d'accueil ;
- Déposez au service accueil-orientation de l'Intec (ou envoyez par mail à : intec_accueil@lecnam.net) au moins 14 jours avant le début du stage les trois exemplaires originaux complétés avec l'ensemble des pièces demandées.

Pièces à joindre à votre demande :

1. Copie de votre carte d'inscription à l'Intec (formation en DGC, DSGC ou master CCA) pour l'année universitaire en cours (ou certificat de scolarité) ;
2. Copie de votre carte vitale (ou de sécurité sociale) ;
3. Attestation d'assurance personnelle de « responsabilité civile » stipulant expressément « *assuré(e) dans le cadre d'un stage en entreprise* ».
4. Copie d'une pièce officielle d'identité : carte nationale d'identité, passeport, permis de conduire, carte de jour.

¹ Les périodes de stages n'entrent pas dans le décompte de ce volume pédagogique.

Attention, cette procédure peut prendre quelques jours, commencez les démarches au moins deux semaines avant le début de votre stage. Pour que votre convention de stage soit signée par les trois parties dans les délais, tenez également compte des périodes de fermeture des services du Cnam (congés universitaires). Aucune convention ne peut être signée pendant ces périodes.

Contact

Pour toute question : intec_accueil@lecnam.net ou le gestionnaire des conventions de stage : karim.nedromi@lecnam.net.

Pour vous aider dans la recherche d'un stage, vous pouvez consulter la liste des offres d'emploi/de stage disponible sur le site <http://intec.cnam.fr>. Pour y accéder, cliquez sur ce lien : <http://intec.cnam.fr/emploi-cnam-660968.kjsp?RH=CONTACTS&RF=1512641958768>

IMPORTANT !

Vous n'êtes pas autorisé/e à commencer un stage tant que la convention de stage n'est pas signée par les trois parties.

Aucune convention ne sera signée une fois le stage commencé.